

Résumé

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement maintient l'engagement politique et soutient la redevabilité à l'égard de l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Pour ce faire, il effectue régulièrement le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau des pays, des principes d'efficacité du développement convenus et des engagements connexes ; et, facilite le dialogue et encourage le partage d'expériences entre les gouvernements, les organisations multilatérales, la société civile, les parlementaires et le secteur privé. Le Partenariat mondial incite à modifier la façon dont la coopération pour le développement est fournie, en produisant des données probantes pour souligner les domaines qui nécessitent une attention particulière et en encourageant les membres à réagir aux données factuelles, en convenant d'une action individuelle et collective pour accélérer les progrès.

Ce rapport de suivi fait partie intégrante de ce processus. Il compile les données transmises par les gouvernements de 81 pays et territoires à faible revenu ou à revenu intermédiaire, qui ont participé au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial, générant des données factuelles sur la mise en œuvre des principes suivants convenus en matière d'efficacité de la coopération pour le développement :

1. Orientation vers les résultats
2. Appropriation des priorités de développement par les pays en développement
3. Partenariats inclusifs pour le développement
4. Transparence et redevabilité (responsabilité) mutuelle.

L'exercice de suivi examine, d'une part, le degré d'efficacité avec lequel les gouvernements mettent en place un environnement favorable à la maximisation de l'impact de la coopération pour le développement et aux contributions des acteurs non gouvernementaux (c.-à-d. la société civile et le secteur privé) ; et, d'autre part, le degré d'efficacité du soutien apporté par les partenaires du développement. Il utilise dix indicateurs sélectionnés pour suivre les progrès réalisés et créer une feuille de route commune et pragmatique afin d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement et de jeter les fondements de la redevabilité mutuelle entre toutes les parties prenantes du développement.

Le cycle de suivi de 2016 a suscité une participation record, tant en termes de nombre que de diversité : 81 pays à revenu faible ou intermédiaire ; 125 partenaires du développement ; 74 organisations de développement ; et, des centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de syndicats, de fondations, de parlementaires et de gouvernements locaux. Les données et les preuves qu'ils ont générées couvrent la grande majorité (jusqu'à 89 %) du financement programmé de la coopération pour le développement destiné à ces 81 pays.

Dans l'ensemble, les résultats du cycle de suivi 2016, témoignent des progrès importants vers la réalisation des objectifs d'efficacité du développement convenus à Busan en 2011, lors du quatrième Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide.

La communauté du développement adopte une orientation décisive vers les résultats pour augmenter l'impact au niveau des pays : 99 % des pays ont des stratégies de développement à l'échelle nationale et au niveau sectoriel ; 74 % des pays ont énoncé leurs priorités, leurs objectifs et leurs indicateurs dans un seul document de planification stratégique. En outre, 85 % des nouveaux programmes et projets des partenaires du développement sont alignés sur les cadres de résultats dirigés par les pays.

Les données probantes révèlent une évolution prometteuse vers des partenariats plus inclusifs entre gouvernements, organisations de la société civile (OSC) et secteur privé. Dans 70 % des pays, le gouvernement et le secteur privé manifestent un intérêt tout aussi fort au renforcement du dialogue, sur des questions offrant des avantages mutuels qui serviraient de point d'entrée à l'élaboration d'un programme public-privé commun au service du développement durable. Près de 90 % des gouvernements s'entretiennent avec des OSC sur la politique nationale de développement. Les OSC aussi, ont amélioré la coordination entre elles, de la programmation et de l'engagement.

La transparence s'améliore également, avec des informations sur la coopération au développement accessibles au public qui n'ont jamais été aussi nombreuses : 72 % des partenaires du développement évalués à l'égard de la transparence ont obtenu un « bon » score dans le cadre de leur reporting à au moins l'une des trois bases de données internationales sur le financement de la coopération pour le développement et 39 % ont obtenu un score « excellent » dans le reporting à un ou plusieurs systèmes. Parallèlement, les pays ont pris des mesures visant à accroître la transparence de leurs procédures budgétaires : ils inscrivent désormais 66 % du financement de la coopération pour le développement à leurs budgets nationaux qui sont présentés à la surveillance parlementaire. Par ailleurs, 47 % des pays effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Bien que ces progrès soient encourageants, ils s'ajoutent à un besoin global de s'adapter à un paysage du développement dynamique et en constante évolution, ainsi qu'à des domaines spécifiques où l'effort concerté est nécessaire pour supprimer les goulets d'étranglement.

Par exemple, les partenaires du développement n'utilisent les sources et systèmes publics que pour suivre les résultats de 52 % des interventions – ce qui signifie que globalement la moitié continue de s'appuyer sur d'autres sources d'informations. De même, les gouvernements ne prennent part qu'à l'évaluation des résultats de 49 % des interventions des partenaires du développement.

Dans l'ensemble les performances réalisées par les pays pour renforcer leurs propres systèmes s'avèrent mitigées : tandis que 18 % des pays, dont plusieurs États fragiles et petits États insulaires en développement, ont amélioré leurs systèmes de gestion des finances publiques, 23 % ont connu un recul et 58 % des pays n'affichent aucun changement important. En outre, les partenaires du développement acheminent seulement 50 % du financement de la coopération pour le développement par le biais des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

L'inclusion est essentielle pour veiller à ce que les résultats et les processus de développement soient l'apanage d'un grand nombre de parties prenantes. Pourtant, seuls 51 % des pays ont tous les éléments en place pour assurer un dialogue constructif avec les OSC. Dans 63 % des pays, le potentiel d'un dialogue public-privé de qualité est affecté par l'absence de champions pour faciliter le dialogue ; 81 % des pays connaissent une pénurie d'instruments et de ressources qui permettraient la transformation du dialogue public-privé en actions.

Pour être efficaces, les pays doivent gérer les différents flux financiers de façon complémentaire et stratégique. Pourtant, les améliorations des partenaires du développement en matière de prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement se limitent à 4 % seulement, pour atteindre 74 % en 2016. Un changement institutionnel et culturel majeur est nécessaire pour parvenir à la publication régulière d'informations ponctuelles qui répondent aux besoins des pays en matière de planification et de gestion de la coopération pour le développement.

Il faut également améliorer la transparence et l'inclusion des évaluations mutuelles au niveau des pays : moins de la moitié des pays font participer les gouvernements locaux et les parties prenantes non étatiques à ces évaluations ou rendent les résultats publics.

Par ailleurs, ces processus d'évaluation qui continuent à être formulés en grande partie autour des modèles traditionnels d'aide au développement doivent être adaptés aux approches évolutives de partenariat.

Enfin, les données probantes du suivi 2016 du Partenariat mondial ont indiqué que de solides partenariats institutionnalisés au niveau des pays peuvent instaurer la confiance mutuelle et étayer la transparence et la redevabilité. Elles confirment aussi qu'à travers les principes et les indicateurs, il y a des pays, des partenaires du développement et des parties prenantes non étatiques qui prouvent qu'ils sont capables de progresser dans les principes d'efficacité convenus. Ce constat indique qu'il existe un grand potentiel d'identification des facteurs de réussite, de partage des enseignements et de facilitation de l'apprentissage mutuel en vue d'accélérer les efforts déployés par les communautés mondiales du développement pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.



Extrait de :
Making Development Co-operation More Effective
2016 Progress Report

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264266261-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Résumé », dans *Making Development Co-operation More Effective : 2016 Progress Report*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264277601-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.